Commune de HERON
***N. Réf.** : ATU/MS/PU 2026/056*

Wallonie

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Messieurs Frédéric et Thomas LEROY.

Le terrain concerné est situé Rue de la Chapelle, 1B à 4218 Couthuin et cadastré division 3, section B n°703C.

Le projet est de type : **Régularisation d'un studio**, et présente les caractéristiques suivantes : **Dérogation au Plan de Secteur** (aménagements en zone agricole).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Héron, Service Urbanisme, Place Communale, 1 à 4218 COUTHUIN.

- Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 uniquement sur rendez-vous ;
- Le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 sans rendez-vous ;
- Le samedi de 10h00 à 12h00 uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 48h à l'avance auprès du Service Urbanisme par téléphone au 085/27.04.99 ou par mail à l'adresse urbansime@heron.be

L'enquête publique est ouverte le 28 octobre 2026 et clôturée le 12 novembre 2026.

Les réclamations et observations écrites, en plus de vos coordonnées complètes et de votre signature, sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, 1 à 4218 Couthuin
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@heron.be
- remises au Service Urbanisme, Place Communale, 1 à 4218 Couthuin.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PU 2026/056**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Place Communale, 1 à 4218 Couthuin, le 12 novembre 2026 **de 10h00 à 11h00**.

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

C. BOLLY

Administration Communale de HERON - Liège -

Le Bourgmestre,

E. HAUTPHENNE

Les données à caractère personnel relative à cette enquête (noms, adresse, numéros de téléphone, adresses email, numéro de parcelle, etc.) sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, communément appelé RGPD par la Commune de Héron (responsable de traitement), communément appelé RGPD. Elles sont traitées pour établir l'avis de l'enquête publique, le publier aux endroits habituels d'affichage et/ou sur le site Internet de la commune.
Ces mêmes données seront conservées selon les délais de conservation et de prescription légales.
Pour exercer ses droits (d'accès, de rectification, à l'effacement, à l'opposition, à la limitation) ou pour recevoir un complément d'information en matière des données à caractère personnel ou concernant la conformité au RGPD, toute personne concernée peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données de la Commune en lui adressant un courrier par email à mailto:dpd@dpd12.be , en joignant une preuve de son identité».